



L'Europe
au cœur de
vos projets



PROGRAMME FEDER-FSE +
**BOURGOGNE – FRANCHE -
COMTÉ ET MASSIF DU
JURA 2021-2027**



RET du 4 avril 2023

Priorité 1 : Développer une économie régionale innovante et compétitive



Objectif spécifique (OS)

- Renforcer la **croissance** et la **compétitivité** des PME, la création d'emploi et les investissements productifs (OS 1.3)

BUDGET :
77 M€ FEDER



Types d'actions

1) Soutenir les
investissements stratégiques
des PME

2) Soutenir **l'accès au**
financement des PME

Type d'action 1 Investissements stratégiques des PME



Détail de la mesure

- Investissements immatériels et matériels productifs

- Investissements immobiliers (construction/extension/reconversion/réhabilitation)

Type d'action 1

Investissements stratégiques des PME



Dépenses éligibles et inéligibles

- **Dépenses éligibles :**

- Investissements immatériels et matériels de production ;
- Dépenses de construction, extension, reconversion ou réhabilitation de bâtiment, y compris les prestations de service.

- **Dépenses inéligibles (notamment) :**

- Les investissements d'équipements d'occasion, de retrofit, reconditionnés, d'exposition ;
- Les dépenses de personnel.

Type d'action 1 Investissements stratégiques des PME



Modalités de sélection des projets :

Sélection des dossiers au fil de l'eau => pas d'appel à projets mais une fiche action détaillant les modalités de sélection des dossiers

Type d'action 1

Investissements stratégiques des PME



Critères d'éligibilité des projets :

1/Un argumentaire présentant la stratégie globale en lien avec l'investissement, impliquant le passage d'un cap de développement comprenant *a minima* :

- une analyse du marché et de l'impact sur la croissance de la PME ;
- la preuve que l'investissement concourt à l'innovation et au gain de compétitivité par rapport à l'activité initiale de la PME : nouveau produit, nouveau marché, nouvelle organisation de l'activité, etc.

2/Un seul dossier par type de projets

3/ Une note explicative justifiant de la prise en compte de la préservation de l'environnement et de la biodiversité au sein du projet (transition écologique)

Type d'action 1

Investissements stratégiques des PME



Bénéficiaires

- PME exerçant leur activité en Bourgogne-Franche-Comté :
- Entreprises industrielles de production sauf les industries agro-alimentaires pas éligibles au FEDER mais au FEADER
- Crédit-bail : uniquement pour les équipements et inéligible pour un projet d'immobilier d'entreprise



Attention :

- 1 seul crédit-bailleur accepté par projet

Type d'action 1 Investissements stratégiques des PME



Modalités de soutien financier

- **Plancher minimal d'intervention FEDER** : 50 000 €
- **Taux maximal d'intervention FEDER** : selon la réglementation en vigueur notamment en matière d'aides d'Etat
- **Taux maximal d'intervention d'aide publique** : selon la réglementation en vigueur notamment en matière d'aides d'Etat

Type d'action 1 Investissements stratégiques des PME



Calendrier

Le Programme FEDER-FSE+ 21-27 adopté depuis 26/07/2022



Pour le dépôt de votre demande de subvention => Le portail E-SYNERGIE est opérationnel : se rapprocher des instructeurs pour vérifier l'éligibilité des demandes avant validation et dépôt sur le portail.

www.europe-bfc.eu

Questions / Réponses

Contacts et informations



pme.feder@bourgognefranche-comte.fr

www.europe-bfc.eu





MERCI POUR
VOTRE ATTENTION